

ACCOUCHEMENTS Le Département cantonal neuchâtelois de la santé n'a pas retenu la maison de naissance Tilia dans la liste hospitalière. Conséquences pour l'institution et les parents intéressés.

«C'est un manque de reconnaissance pour la qualité de nos prestations»

PASCAL HOFER

«Ce n'est pas parce que nous sommes une petite structure qu'il faut minimiser la qualité de nos prestations. A commencer par la qualité des relations que nous établissons avec les personnes qui font appel à nous. La décision du Département cantonal de la santé est clairement un manque de reconnaissance.» Magali Ghezzi-Gacond dirige Tilia, à Neuchâtel, unique maison de naissance du canton. Autrement dit une maison où des sages-femmes accompagnent la naissance des enfants dont les parents souhaitent que l'accouchement se déroule ailleurs qu'à l'hôpital (ou leur domicile).

Au mois de décembre dernier, l'Hôpital neuchâtelois et l'hôpital de la Providence, à Neuchâtel, ont été retenus par le canton pour figurer dans la planification hospitalière 2012-2014. Contrairement à la clinique Montbrillant, à La Chaux-de-Fonds, qui a fait recours contre la décision du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS). Et contrairement à Tilia, qui ne va pas recourir, mais qui ne comprend pas le critère retenu. «D'où tombent ces 5%?», s'interroge Magali Ghezzi-Gacond, avant d'ajouter: «C'est une façon de classer le sujet un peu facilement.»

La «masse critique»

Pour figurer dans la liste hospitalière, il faut en effet assurer un minimum de 5% des activités cantonales dans le domaine concerné (règle de la «masse critique»). Même si la maison de naissance ne cesse de se développer, elle en est loin: 22 naissances en 2011, soit 1,3% des quelque 1700 naissances prises en considération par le DSAS. «Les maisons de naissance, en Suisse, assument en moyenne 1,5% des naissances de leur canton», relève Anaïs Gaille, sage-femme chez Tilia et secré-



Les sages-femmes Anaïs Gaille (à gauche) et Magali Ghezzi-Gacond dans la salle de naissance de Tilia. DAVID MARCHON

taire de l'association qui soutient l'institution.

Le fait de ne pas figurer sur la liste des hôpitaux du canton a une conséquence directe sur la prise en charge des coûts par les assurances maladie: ces dernières assument – avec le canton – les frais facturés par les hôpitaux qui figurent sur la liste cantonale selon les conditions de l'assurance de base. Pour les autres établissements, soit le patient dispose d'une assurance complémentaire, soit il doit y aller de sa poche. C'est cette dernière situation qui prévaut pour Tilia: si tous les frais usuels liés à une grossesse et une naissance sont pris en charge par l'assurance de base, l'institution facture un forfait de 600 francs pour l'accouchement proprement dit. Auquel peut s'ajouter un montant de 400 francs

par jour passé sur place (Tilia propose une sorte de petit appartement aux parents intéressés).

Magali Ghezzi-Gacond: «Nous aimerions que les parents qui veulent venir chez nous aient la possibilité de le faire. Or, à l'heure actuelle, ceux qui font le choix d'accoucher chez nous ont soit les moyens financiers de le faire, soit ils doivent se les donner. En fait, le canton économise sur le dos de ceux qui font le choix d'accoucher chez nous puisque, s'ils allaient à l'hôpital, le canton devrait prendre une partie du coût à sa charge.» Anaïs Gaille ajoute: «En plus, un accouchement dans une maison de naissance coûte en moyenne 20% moins cher qu'à l'hôpital.»

Presque partout en Suisse

Les responsables de Tilia comprennent d'autant moins le choix

de DSAS que le reste du pays a opté pour une autre pratique: «A l'exception du Valais et de Vaud – et encore, dans ce cas, une solution avec le Chuv a été trouvée –, les maisons de naissance figurent partout sur la liste hospitalière», indique Anaïs Gaille. «Dans les cantons du Jura et de Fribourg, les maisons de naissance ont été retenues, alors qu'elles assument respectivement 1,5% et 2,2% du total des naissances», ajoute Magali Ghezzi-Gacond. «Elles sont donc elles aussi loin de 5%.»

Transfert à l'hôpital

Précision: Tilia ne prend pas en charge les femmes dont l'accouchement nécessite le suivi par un médecin (par exemple les accouchements de jumeaux). En outre, en cas de complication pendant

l'accouchement, il peut y avoir transfert à la maternité de Pourtalès. Ce qui s'est produit à dix reprises sur 45 depuis l'ouverture de l'institution, en mars 2010.

La suite? «Nous n'avons pas d'autre choix que de patienter et de refaire une demande pour la planification hospitalière à partir de 2015. Tout en espérant que le canton reverra ses critères, qui empêchent financièrement des gens de faire appel à nous et qui freinent notre développement.»

On en saura davantage lors d'une prochaine session du Grand Conseil: Gisèle Ory doit répondre à une interpellation déposée par des élus popvertssol. Par la voix de Fabien Fivaz, ils posent plusieurs questions à la cheffe du DSAS au sujet de la place de Tilia dans la politique de santé du canton, aspects financiers compris. ●

CIRCULATION

Au volant à 11 ans, père dénoncé



La statistique mensuelle des retraits de permis dans le canton de Neuchâtel contient à

l'occasion des perles assez curieuses. En janvier, le dossier concernant un mineur âgé de 11 ans ayant conduit une voiture accompagné de son père dans une zone industrielle a été classé. Le père sera en revanche dénoncé. Le dossier a été transmis aux autorités compétentes à cet effet, a indiqué hier le Service cantonal des automobiles et de la navigation (Scan). Selon ce dernier, le père porte l'entière responsabilité de l'infraction relevée. En outre, 231 retraits de permis de conduire ont été enregistrés. Un homme a écopé d'un mois de retrait pour avoir renversé sa femme lors d'une manœuvre de parage en marche arrière. Même peine pour un automobiliste qui circulait avec son pare-brise entièrement gelé sur le Pod à La Chaux-de-Fonds. ● **ATS-RÉD**

UNIVERSITÉ

Les jeunes sous la loupe

Nom de code: IC-you. Jeu de mot sur la phrase anglaise «je te vois», il est l'abréviation de «compétence interactionnelle de la jeunesse». Cette étude, qui sera menée jusqu'en 2014, vise à cerner les compétences que l'on attend des jeunes lorsqu'ils passent de l'école à la vie professionnelle. Pilotée par l'Université de Neuchâtel, elle réunit aussi la Haute Ecole Arc et les universités de Fribourg et Genève. Dotée de 1,5 million de francs, elle est soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Dans ce contexte, les chercheurs se pencheront sur les moments clés dans les trajectoires sociales de jeunes: scolarité obligatoire et post-obligatoire, formation professionnelle, entretiens d'embauche, séances d'orthophonie et première étape dans la vie professionnelle.

Les investigations seront menées sur trois axes. Elles porteront notamment sur les exigences et les attentes de l'école et du monde professionnel par rapport à l'action des jeunes sur l'une et l'autre. ● **COMM-RÉD**

CANTON DE NEUCHÂTEL Les conditions de travail ou les risques d'accidents sont pris en cause.

De nombreux chantiers à l'arrêt en raison du froid

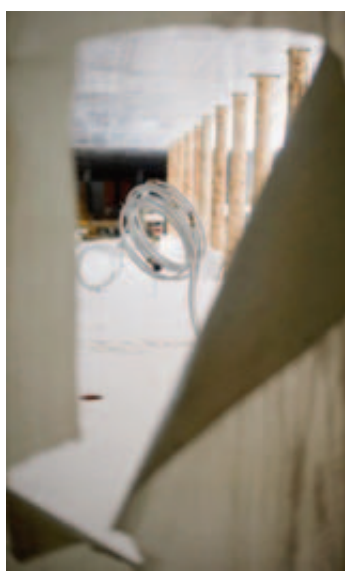
Les températures glaciales qui règnent depuis plusieurs jours sur l'Arc jurassien obligent les entreprises de génie civil à stopper les travaux sur les chantiers en plein air. «D'abord par égard pour les employés», explique Yann Maillat, responsable de l'office technique de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs. Travailler sept heures et demie par ces températures glaciales n'est pas possible. «Ça devient très dangereux.»

Deuxième raison: «On ne peut plus faire de béton. Les sols sont aussi gelés. Avec des températures inférieures à zéro, c'est très difficile.» Il est notamment impossible de poser du bitume. «L'enrobé bitumineux doit être maintenu à une température proche de 100

degrés», explique Yann Maillat. Sinon, il ne tient pas bien et, du coup, devra être refait dans les mois qui suivent sa pose. Ainsi, les chantiers des tunnels de Serrières sont à l'arrêt. «Le travail de forage, on pourrait imaginer qu'il puisse continuer. C'est probablement interrompu parce qu'on a un maximum de bétonnage», ajoute-t-il. Le constat est similaire pour le chantier de Microcity à Neuchâtel. Il en va de même pour les entreprises de charpenterie, contraintes au repos. Ce qui n'est pas le cas «une fois qu'on est au sec et que les fenêtres sont posées».

La neige a un coût

Si la plupart des chantiers ouverts à cette période de l'année



Dans bon nombre de cantons suisses, les chantiers ont été désertés à cause du froid. KEYSTONE

se trouvent sur le Littoral neuchâtelois, tout dépend néanmoins des conditions hivernales. «En 2011, l'hiver a été particulièrement clément. Il y a également des chantiers ouverts à La Chaux-de-Fonds», dit le responsable de la fédération. Le froid n'explique pas tout. «Cette année, il y a aussi de la neige.» Elle doit être délogée pour éviter les risques d'accident. Ceci entraîne un coût pour les entreprises. Celles-ci préfèrent donc fermer le chantier et mettre le paquet une fois les beaux jours revenus.

Sur l'horaire variable

Ces fermetures de chantier n'entraînent pas de pertes salariales pour les collaborateurs mis, en quelque sorte, au chô-

mage technique. Leur temps de travail est divisé en une part fixe – 2112 heures par année – et une part variable. «Les entreprises en gardent un petit peu pour le début de l'année et compensent», dit Yann Maillat. Le travail intérimaire est également une solution. Elles peuvent aussi faire appel au fonds d'intempéries auquel elles cotisent.

Reste qu'en janvier, «la majeure partie des entreprises ont du personnel qui part en vacances. Il y a moins de monde. C'est presque plus ennuyeux pour une entreprise si la vague de froid arrive en mars.» A cette époque, les entreprises repartent avec un planning plus important et là, il est plus difficile de jouer avec l'horaire variable. ● **DAD**

PUBLICITÉ

à partir de **Fr.723.-** /pers
base 2 personnes

LES BAINS D'OVRONNAZ

Ski + bains thermaux

- 6 nuits en studio ou appartement
- Entrée libre aux bains thermaux
- Forfait de ski 6 jours
- Accès au sauna/fitness

Ovronnaz - Valais | 027 305 11 00 | thermalp.ch